



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture  
Service de la coordination et du soutien interministériels  
Pôle Environnement  
Affaire suivie par : Nelly PILLET  
Tél. : 05.49.08.69.58  
Adresse mail : nelly.pillet@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 5 avril 2019

**Prise d'acte n° A6075**

Madame, Monsieur,

L'élevage avicole que vous exploitez sur la commune de Tourtenay bénéficie, au titre de la réglementation applicable aux Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 2973 du 4 mars 1998 modifié pour l'exploitation d'un élevage d'un effectif de 62 000 animaux-équivalents volailles.

Compte tenu de l'effectif de votre élevage (référéncé dans la base de données des installations classées sous le n° S3IC 0579-00750), celui-ci relève du champ d'application de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, dite directive IED et doit répondre aux conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) figurant au BREF « Elevages intensifs de volaille et de porcins », publié le 21 février 2017.

Aussi, conformément aux dispositions des articles R515-70 et suivants du code de l'environnement, vous avez présenté un dossier de réexamen des conditions d'autorisation de votre installation au regard de ces MTD, le 11 octobre 2018 et complété le 27 février 2019. Votre dossier ayant été déclaré conforme, l'instruction technique a été finalisée le 5 mars 2019.

Après examen, en liaison avec l'inspection des installations classées et au vu de son rapport du 14 mars 2019, il ressort que les prescriptions qui vous sont imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation susvisé ne nécessitent pas d'être actualisées.

Je prends donc acte, conformément à l'article R 515-73 du code de l'environnement, de votre déclaration dans le cadre du réexamen de vos conditions d'exploitation, qui pourra vous être opposée par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection des installations classées.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint à titre de notification, le récépissé de transfert à votre nom, des actes administratifs relatifs à l'élevage avicole susvisé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet, par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

SCEA LE PONT JACQUET  
Le Pont Jacquet  
79100 TOURTENAY